

Intitulé	Conseiller pédagogique Référent directeurs d'école
N° poste	2026.01 bis
Localisation	DSDEN 44 Rue du Général Margueritte
Quotité de service	Temps - plein
Objectifs de la mission	<p>Participer à la professionnalisation des directeurs dans l'exercice de leurs missions</p> <p>Participer à la prise en charge directe des situations de crise et du harcèlement scolaire</p> <p>Participer à la formation des directeurs et des équipes de circonscription</p> <p>Aider à l'analyse des situations de gestion de crise</p> <p>Référent départemental Harcèlement et Violence</p>
Descriptif du poste	<p>Conformément à la circulaire du 25 aout 2020 (MENH2022578C) sur la direction d'école, le référent départemental pour les directeurs d'école :</p> <p>Accompagne les directrices et directeurs d'école en :</p> <ul style="list-style-type: none"> -optimisant les outils à disposition en accompagnant les directeurs en lien avec les IEN, les collectivités et les services afin de limiter les demandes et recherches d'informations déjà disponibles dans les applications ; -proposant des outils communs au niveau départemental (projet école, fiche école, ...) ; -identifiant avec les directrices et directeurs des questions prioritaires concernant les thématiques santé, sécurité, laïcité et gestion de crise. <p>Relaie des questionnements individuels et collectifs en :</p> <ul style="list-style-type: none"> -établissant un état des lieux des conditions d'exercice des directrices et directeurs d'écoles dans le département, à partir d'entretiens individuels et d'observations conduites auprès de directeurs volontaires.; -accompagnant individuellement les directeurs et assurant le suivi des demandes adressées sur la messagerie dédiée à la mission de référent (y compris en relayant aux IEN des questions appelant une réponse relevant de leur compétence) ; -mettant en place un outil de partage des analyses et des réponses aux situations rencontrées. <p>Contribue à l'organisation de groupes de travail départementaux en :</p> <ul style="list-style-type: none"> -préparant les réunions du groupe départemental de directeurs d'école (GDDE) présidé par l'IA-DASEN du département ; -mettant en place et en animant des temps d'échanges entre pairs à l'échelle du département avec des directeurs d'école volontaires sur les thématiques relevées par le groupe départemental. <p>Le conseiller pédagogique référent « directeurs d'école travaille sous l'autorité de l'Adjointe à l'IA-DASEN chargé du 1^{er} degré.</p> <p>Il coopère avec les IEN CCPD et les services de la DSDEN ainsi que, le cas échéant, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires qui peuvent être sollicités dans sa mission (participation à la gestion des situations particulières de crise, suivi de situations de harcèlement, participation à la mise en œuvre d'expérimentations et de pratiques innovantes visant à favoriser un meilleur climat scolaire en lien avec la chargée de mission EMC climat scolaire).</p>
Conditions particulières d'exercice	<p>Sa mission recouvre l'ensemble des circonscriptions du territoire départemental dans le premier degré.</p> <p>CAFIPEMF souhaité</p>

Descriptif du profil recherché	Expérience en tant que directeur d'école Bonne connaissance de l'institution, de son organisation hiérarchique et du référentiel métier des directeurs d'école Aisance communicationnelle, écoute bienveillante, bonnes capacités relationnelles pour faciliter le travail d'équipe Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe selon des priorités fixées par l'Adjointe au DASEN Compétences dans le domaine du numérique Disponibilité et réactivité
Indemnités	- N°1843 : Indemnité 320,83 € mensuels soit 3850 € annuels de fonctions conseillers pédagogiques du premier degré - NBI : 27 points 132.91 € € si titulaire du CAFIPEMF
Nom et courriel du référent à contacter pour renseignement sur le poste	iena44@ac-nantes.fr 02 51 81 74 63